



REGLEMENT DE LA CONSULTATION Consultation n° 24FCS044

Direction de l'administration et des finances

	Relatif à
Service achat/marchés	Fourniture d'azote liquide et location de cuve, pour le laboratoire de Maisons-Alfort
Dossier suivi par : Service Achat Marchés	
Ligne directe : 01 49 77 38 71	
	Date limite de remise des offres :
	Le vendredi 24 janvier 2025 à 17h00

REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.

Lien pour accéder à la consultation :

https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2676209&orgAcronyme=h8j Préalablement au téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé de compléter le formulaire de demande de renseignements de la plateforme afin d'être clairement identifié par une adresse mél faisant l'objet d'un suivi régulier et ainsi pouvoir être informé en cas de modification de la consultation.

Sommaire

1	ORG	GANISME QUI PASSE LE MARCHE	3
2	CON	ITENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
3	ОВЈ	ET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES	3
	3.1	FORME ET OBJET DU MARCHE	
	3.2 3.3	ALLOTISSEMENT	
	3.3 3.3	1 Variantes libres à l'initiative des candidats	3
4	DUR	REE	
5		DIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	
	5.1	FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS	
6	PRE	SENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS	4
	6.1 6.2	Proposition technique et commercial	
7	CON	NDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION	5
	7.1 7.2	REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES	
8		MEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	
	8.1	Candidatures	
	8.2	Offres	
9	DEL	AI DE VALIDITE DES OFFRES	7
1(DEN	//ANDE DE RENSEIGNEMENTS	8

1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 MAISONS-ALFORT Cedex

Téléphone: 01 49 77 13 50 (standard)

Siret 130 012 024 00183

2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC);
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes 1 et 2;
- L'annexe financière (BPU, 2 onglets à remplir);
- Les imprimés DC1 et DC2;
- Le formulaire tiers fournisseur

3 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES

3.1 FORME ET OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de services, passé en procédure adaptée en application des dispositions du code de la commande publique.

Il a pour objet la fourniture d'azote liquide et location de cuve, pour le laboratoire de Maisons-Alfort.

L'ANSES se réserve la possibilité au cours du marché d'installer une nouvelle cuve azote de même capacité à un autre endroit du site de Maisons-Alfort.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande qui fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu, avec un seul opérateur économique suivant les conditions fixées aux articles R2162-12 et R2162-13 du code de la commande publique.

Il n'est pas fixé de montant minimum mais un montant maximum de 90 000 euros HT sur quatre ans.

Les prix sont composés :

212 **D'une base forfaitaire :** le coût forfaitaire mensuel de la location de la cuve (maintenance préventive et curative comprise) ; le forfait mensuel Télésurveillance si la PSE est levée et le forfait de reprise de la cuve (Cf. BPU)

D'une partie à bon de commande : le coût unitaire en m3 de l'Azote liquide et les frais de livraisons et frais divers (Cf. BPU).

La description des prestations est détaillée par le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

3.2 ALLOTISSEMENT

Le présent marché n'est pas alloti.

3.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)

3.3.1 Variantes libres à l'initiative des candidats

Les variantes libres sont interdites. Si une ou plusieurs variantes à l'initiative d'un candidat sont présentées, ces dernières seront rejetées, jugées comme irrecevables.

3.3.2 PSE imposées par l'acheteur

Le marché comprend une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire : la mise en oeuvre de la télésurveillance. Le candidat chiffrera obligatoirement le coût de la télésurveillance.

DUREE

Le marché démarre à compter du 8 mars 2025 pour une durée de 12mois.

Le marché est reconductible 3 fois par période de 12 mois dans la limite de 48 mois, par décision tacite du représentant de l'ANSES dans les trois (3) mois précédent l'échéance de la période initiale.

L'attributaire ne peut s'opposer à sa reconduction.

Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité du marché court jusqu'au terme de la période en cours. La non-reconduction ne donne droit à aucune indemnité.

5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.1 **FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester de l'envoi et de la date de réception de la décision ou de l'information.

PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS

6.1 **PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE**

Chaque soumissionnaire devra fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

- L'annexe financière <u>dûment remplie</u> datée et signée en original par une personne habilitée à engager la société;
- Un mémoire technique : Le candidat apportera tous les éléments en réponse aux items du CCTP et à ceux des tableaux de l'article 8.2 du présent règlement.
- Le formulaire tiers fournisseur dûment complété;
- Un RIB

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

6.2 **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le candidat a le choix de remettre sa candidature sous format électronique standard composé des formulaires DC1 et DC2 ou via le Document Unique de Marché Européen (DUME électronique).

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- **2** La lettre de candidature « imprimé DC1⁽¹⁾ ou DUME» avec, en cas de groupement, mention du mandataire et des membres du groupement et valant déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions de la procédure de passation mentionnées aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 du code de la commande publique.
- **3** Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2⁽²⁾ ou DUME et ses annexes) :

√ Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ Références professionnelles et capacités techniques :

- Moyens du candidat (équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification).
- Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de la consultation, effectués au cours des trois dernières années.
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation ou tout moyen de preuve équivalent.
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent.
- 4- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1.

Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.

7 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION

La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **vendredi 24 janvier 2025 à 17h00**.

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

-

¹ Documents disponibles sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj et joints au présent dossier de consultation

² Documents disponibles sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj et joints au présent dossier de consultation

La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 ou Dume en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats requis (cf annexe).

7.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **vendredi 25 janvier 2025 à 17h00**

https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2676209&orgAcronyme=h8j

Au moment du dépôt de l'offre, la plateforme « Place » donne au candidat le choix de remettre son offre via le dispositif MPS ou sous format électronique standard.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article 6 du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

<u>Avertissement</u>: tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

7.2 COPIE DE SAUVEGARDE :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « *ne pas ouvrir - consultation 24FCS044 - copie de sauvegarde »* :

Anses

Service achats/marchés 14, rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons Alfort Cedex

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procèdera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

8 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 CANDIDATURES

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des stipulations du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 OFFRES

L'analyse sera effectuée au vu des critères pondérés suivants :

Critères		Pondération
Prix		60%
Valeur technique	Présentation du SAV et de la maintenance (horaires, procédure d'inspection, conditions d'intervention, astreinte,)	30%
Politique environnementale et sociétale et sa déclinaison dans le cadre du marché : Détail		10%
des actions au sein de votre structure visant à réduire l'impact de l'activité sur		
l'environnement		

✓ Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Après analyse préliminaire, le pouvoir adjudicateur pourra le cas échéant engager des négociations avec les candidats, qui pourront prendre la forme d'échanges écrits, électroniques (fax, courrier électronique) ou d'entretiens oraux. Si les négociations ont lieu, les candidats dont l'appréciation ou les notes techniques, en application des critères énoncés ci-dessus, ne sont pas jugés suffisants, les candidats classés au-delà de la troisième place pourront ne pas être admis à négocier.

A l'issue, les offres des candidats feront l'objet d'un classement définitif. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus au code de la commande publique et signe l'acte d'engagement manuscrit du marché (le candidat retenu, s'il a transmis ses dossiers par voie électronique, sera tenu d'accepter la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; il ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date de la dernière offre négociée.

10 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

https://www.marches-

publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2676209&orgAcronyme=h8j

Les réponses seront publiées 6 jours au moins avant la date limite de remise des offres

ANNEXE 1

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHE

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

Dans tous les cas :

Illes documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).

② Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions <u>datant de moins de 6 mois</u> (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

② Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) – a minima situation au 31/12/n-1.

Une attestation d'assurance en cours de validité.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

② Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente datant de moins de 3 mois.

Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.

② Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.

② Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

Se référer au dispositions du Code de la commande publique.

Une attestation d'assurance en cours de validité.